

## Conseil communal de Vully-les-Lacs

Projet No 5 de l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2018

### **Création d'un fonds de réserve de CHF 240'000 pour le maintien, l'entretien et la rénovation des stands de tir, lignes de tir et des buttes**

Préavis n° 2018/06

Rapport de la Commission « Stands de tir »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission « Stands de tir », composée de Mme Tatjana Balzani-Dirren et MM. Didier Bardet et René Fluri a examiné le préavis municipal concernant la création d'un fonds de réserve de CHF 240'000 pour le maintien, l'entretien et la rénovation des 4 stands de tir, lignes de tir et des buttes. Le 10 septembre la commission a rencontré M. Michel Verdon, municipal en charge du dossier. Ce dernier nous a apporté des compléments d'informations et a répondu à toutes nos questions.

Dans notre rapport nous nous concentrons sur les éléments non financiers de ce dossier.

#### **1) Obligation légale**

La loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) L'article 133 « Installations de tir » prescrit al.1 : Pour les exercices de tir dans le cadre du tir hors du service ainsi que pour les activités correspondantes des sociétés de tir, les communes veillent à l'utilisation gratuite des installations.

Dans notre commune ce sont les 4 sociétés à 300m, la Gâchette du Seyvaux à Villars-le-Grand, Les Blaireaux de Chabrey, Les Amis du Tir de Montmagny-Constantine et la Vigneronne de Mur qui assument la tâche d'organiser ces tirs, de maintenir les installations, de former des moniteurs de tir et de garantir la sécurité des séances de tir pour le tir hors du service.

#### **2) Patrimoine villageois**

Il n'y a pas seulement les 4 sociétés de tir mentionnées ci-dessus, la plupart ayant plus de 100 ans d'existence, qui utilisent les lignes de tir et les stands pour leurs séances et leurs rencontres, il y a également les 2 sociétés d'Abbaye de Villars-le-Grand et de Montmagny.

Les 6 sociétés de tir à 300 m ont près de 350 membres ce qui représente plus de 10% de la population de notre commune. Le préavis municipal relève à juste titre que le maintien du patrimoine villageois était une promesse en faveur de la fusion.

### **3) Nuisance de bruit**

La solution actuelle avec des stands décentralisés, ne garantit pas seulement la survie des 6 sociétés villageoises mais également la répartition des nuisances sur les 4 sites.

Au vu de ce qui précède, la Commission des « stands de tir » recommande au Conseil communal :

- de suivre le préavis municipal n°2018/06 ;
- d'accepter la création d'un fonds de réserve de CHF 240'000 pour le maintien, l'entretien et la rénovation des stands de tir, lignes de tir et des buttes ;

La Commission « stands de tir »

Chabrey, le 18 septembre 2018

Mme Tatjana Balzani-Dirren

M. Didier Bardet

M. René Fluri